



DIP - SG
Case postale 3925
1211 Genève 3

Monsieur Olivier Baud
Président de la SPG
Boulevard Georges-Favon 14
Case postale 5434
1211 GENEVE 11

N/réf. : FW
V/réf. :

Genève, le 5 mars 2008

Concerne : Activité des MS et redéploiement

Monsieur le président,
Cher Monsieur,

A la suite des récents échanges qui ont eu lieu entre la SPG, la DGEP et le secrétariat général du DIP en vue d'apporter les clarifications utiles concernant le redéploiement des maîtres-ses spécialistes (MS) dans les établissements scolaires, je vous confirme, en substance, les dispositions suivantes pour l'année scolaire 2008-2009:

- **Le redéploiement des MS** dans les établissements **s'effectue sur 26 périodes d'enseignement maximum.**
- Les postes MS seront attribués en suffisance en respect des prestations dues aux élèves; le taux d'encadrement sera de 17 au maximum. Cela revient à dire qu'il y aura au moins le même nombre de postes de MS en 2008-2009 par rapport à la présente année scolaire.
- Les activités spécifiques des MS hors temps d'enseignement dévolues au projet d'établissement qui équivalent à 2 périodes (pour un taux de 100%) font référence au cahier des charges général et seront présentées par les responsables de disciplines spéciales, puis commentées et discutées en commission de pédagogie-gestion, le 17 avril prochain.
- Les modalités de travail et de collaboration des MS doivent être étudiées précisément par les groupes techniques en charge de ce dossier et être présentées à la commission de fonctionnement du 19 mars prochain, laquelle statuera.

Je reste à votre disposition, avec la Direction générale de l'enseignement primaire pour tout échange à ce sujet et vous adresse, Monsieur le président, cher Monsieur, à mes cordiales salutations.



Frédéric Wittwer